



Doc. 16337 Seconde édition
05 mai 2026

Restrictions au droit de réunion pacifique et leur impact sur les normes démocratiques

Déclaration écrite n° 832

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Le droit de réunion pacifique constitue un pilier central des sociétés démocratiques, indispensable à la participation politique, à la responsabilité publique et au pluralisme. Les évolutions récentes à l'échelle mondiale montrent une tendance inquiétante à l'affaiblissement de ce droit, qui ne concerne plus uniquement les régimes autoritaires mais touche aussi des démocraties établies.

En Iran, la situation est particulièrement alarmante. Ces dernières semaines, des manifestations pacifiques ont été réprimées par un usage excessif de la force, des arrestations massives, des détentions arbitraires, des coupures d'internet et des sanctions pénales sévères, causant des victimes. Des femmes, des étudiants et des acteurs de la société civile sont assimilés à des menaces pour la sécurité nationale, ce qui traduit une criminalisation de la dissidence contraire aux obligations internationales relatives aux droits humains.

Des préoccupations existent également aux États-Unis. Récemment, notamment dans le Minnesota, des protestations ont entraîné des réponses policières disproportionnées, des restrictions excessives et le recours à des tactiques militarisées. Des discours officiels ont renforcé ces pratiques, provoquant des victimes civiles et réduisant l'espace civique durablement.

L'Assemblée parlementaire doit réaffirmer que la réunion pacifique est un droit fondamental et dénoncer qu'aucun citoyen ne doit voir sa vie menacée pour l'exercer.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

LAMUÀ Marc, Espagne, SOC
BAKER Richard, Royaume-Uni, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC
FARO Patrícia, Portugal, SOC
FERNÁNDEZ María, Espagne, SOC
GEDVILAS Martynas, Lituanie, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GUTIÉRREZ LIMONES Antonio, Espagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LAMBRECHT Annick, Belgique, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
RAČAN Ivan, Croatie, SOC
ROOVERS Daan, Pays-Bas, SOC
SPERANZA Roberto, Italie, SOC
VELA Susanna, Andorre, SOC
VELDHOEN Gala, Pays-Bas, SOC

Total = 21

1. SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts